



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Le Mans, le - 2 JUIN 2021

**Synthèse de la participation du public
du 21 avril au 11 mai 2021 inclus**

Objet : Projet d'arrêté préfectoral portant délimitation des secteurs où la présence de la loutre d'Europe (*Lutra lutra*) et du castor d'Eurasie (*Castor fiber*) est avérée en Sarthe, pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

Du 21 avril au 11 mai 2021, le projet d'arrêté préfectoral portant délimitation des secteurs où la présence de la loutre d'Europe (*Lutra lutra*) et du castor d'Eurasie (*Castor fiber*) est avérée en Sarthe, pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, a été mis à la consultation du public sur le site internet de la préfecture de la Sarthe.

Ce projet d'arrêté n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière.

Il a été soumis sans modification à la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, dans sa formation spécialisée « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts ».

La cheffe du service eau-environnement


Emmanuelle MORVAN